

Dossier du BHI No. S3/5100/WG

<p>LETTRE CIRCULAIRE 39/2004 25 juin 2004</p>

M-12 NORMALISATION DES LIVRES DES FEUX ET DES SIGNAUX DE BRUME

Référence : LC du BHI 12/2004 en date du 11 février 2004

Monsieur le Directeur,

Les libellés proposés pour les versions française et anglaise de la M-12 ont été diffusés aux fins de commentaires, sous couvert de la LC mentionnée en référence. Le BHI tient à remercier les Etats membres pour les commentaires qui ont été reçus (voir Annexe A). Les points soulevés dans les commentaires sont désormais résolus et la publication sera prête en vue d'un téléchargement sur le site Web de l'OHI, à compter du 30 juin 2004.

Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir noter que l'une des propositions acceptées, telles qu'énumérées en Annexe A, concernait la modification du titre pour «Normalisation des Livres des Feux et des Signaux de brume ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A: Réponses reçues.

Réponses reçues à la LC 12/2004

Australie

Signale une incohérence entre le contenu de la colonne 6 aux pages 2 et A13. A la page 2, la colonne 6 désigne une « portée nominale » et exclut la portée géographique, lumineuse ou moyenne. A la page A13 la nécessité d'une « portée nominale » est moins évidente. Il conviendrait que l'expression « Toutefois certains pays font parfois connaître des portées différentes.... » soit supprimée.

Le BHI est d'accord avec le point soulevé par l'Australie et a supprimé le texte de la page A-13

Chili

Suggère que cette publication internationale considère tous les signaux d'aide à la navigation, conformément au Livre des Feux du Chili, ce qui éviterait la dissémination des informations requises par le navigateur et permettrait de concentrer ces informations dans une seule publication. Pense que cette suggestion offre un avantage indiscutable, à la fois sous l'angle de son utilisation par le navigateur et de sa tenue à jour et de son contrôle adéquats par l'autorité responsable de l'opération.

Le BHI estime qu'il s'agit d'informations supplémentaires qui, bien qu'apparaissant dans d'autres publications, peuvent être incluses en toute utilité dans les Livres des Feux mais qui ne rentrent pas dans le cadre de celles qui doivent être normalisées dans la M-12.

France

Les « Signaux de brume » ne sont pas mentionnés dans le titre de la publication ni à la page 1 (titre et paragraphes 1 & 5) tandis que l'Appendice A mentionne clairement les Livres des Feux et Signaux de brume ;

Le BHI partage le point de vue de la France selon lequel le titre de la M-12 devrait mentionner les « Livres des Feux et des Signaux de brume ». Il convient de noter que de nombreux pays incluent déjà l'expression « Signaux de brume » dans les titres de leurs publications nationales. Le BHI a sollicité le point de vue des pays qui avaient répondu à la LC 12/2004 et n'a pas reçu d'objection. Par conséquent, le titre de la M-12 a été modifié pour inclure l'expression « Livres des Feux et des Signaux de brume ».

A la page A-6 la définition du « gong » n'est pas satisfaisante puisque normalement, le son n'est pas entretenu (et donc pas résonnant) mais amorti. La définition retenue dans le guide du navigateur français semble donc préférable « Gong : avertisseur sonore constitué d'une plaque vibrante excitée par percussion » .

A la page A-18, paragraphe 5.1, il est question des « bouées-bateaux » mais pas des « bateaux-feux » qui peuvent également être retirés sans préavis. La France suggère donc de corriger l'alinéa pour lire « Les bouées-bateaux et les bateaux-feux peuvent être retirés sans préavis pour réparation sans être remplacés ».

Le BHI accepte la proposition de la France et a amendé le libellé français de la M-12.

Allemagne

Note qu'à la page A-7, sous "Numéros internationaux " les numéros internationaux correspondant à ceux figurant dans les Livres des Feux et des Signaux de brume de l'Amirauté (ALL) peuvent être modifiés entre de nouvelles éditions ultérieures des ALL. Un tel changement non annoncé pourrait être source de confusion entre le dénombrement des Livres des Feux nationaux existants et le programme de numéros internationaux. L'Allemagne propose donc de reformuler le paragraphe de la manière suivante :

"Ces groupes alphanumériques représentent les numéros internationaux qui ont été attribués aux feux pour éviter toute confusion possible lorsqu'on s'y réfère. Ces numéros correspondent à ceux qui figurent dans les Livres des Feux et des Signaux de brume de l'Amirauté britannique (ALL) et peuvent *uniquement* être modifiés ~~entre de nouvelles éditions ultérieures ou bien à tout moment comme précisé dans~~ après avoir été annoncés dans la Section V des Avis aux navigateurs hebdomadaires du RU."

A la suite d'une discussion entre l'Allemagne et le RU, le texte suivant a été approuvé et inclus dans la M-12. "Ces groupes alphanumériques représentent les numéros internationaux qui ont été attribués aux feux pour éviter toute confusion possible lorsqu'on s'y réfère. Ces numéros correspondent à ceux qui figurent dans les Livres des Feux et des Signaux de brume de l'Amirauté britannique (ALL). Lorsque des modifications des numéros internationaux des feux sont nécessaires, celles-ci sont normalement effectuées lors de la publication d'une nouvelle édition des ALL. Ces modifications sont annoncées dans la Section V des Avis aux navigateurs de l'Amirauté".

Pays-Bas

Aucun commentaire.

Norvège

Aucun commentaire.

Turquie

Aucun commentaire sur le texte. Le format électronique est acceptable.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni propose les amendements énumérés dans le tableau suivant :

Page	Paragraphe	Commentaires
2	7.b	- colonne 4 : <i>ajouter "Intensité/candelas est facultative - voir 4.4"</i>
2	7.c	Après - de la hauteur de la structure en mètres, <i>ajouter « au-dessus du sol » - voir 4.7"</i>
A-3	1	Ligne 2 - <i>améliorer "faibles"</i>

A-4	3.1	Elévation d'un feu - Après « (ailleurs) » <i>ajouter</i> "PMMVE ou"
A-5	3.1	Feu d'obstacle aérien - énumérer dans l'ordre alphabétique
A-5	3.1	<i>Ajouter</i> "Feu d'évitement - feu de faible intensité qui peut être installé sur la structure d'un autre feu pour permettre au navigateur de garder ce dernier en vue lorsqu'il sort de son faisceau au cours du passage"
A-7	4.2	Après « minuscules droites maigres : autres feux situés à terre, » (dans le texte encadré) <i>ajouter</i> « , balises résistant aux chocs »
A-7	4.2	Après « <i>minuscules italiques</i> : bouées-bateaux et tous les autres feux flottants» <i>ajouter</i> " /bouées"
A-8	4.3	Sous-paragraphe 2 - <i>remplacer</i> 'the leading light' par "the front leading light [<i>uniquement dans la version anglaise</i>].
A-13	8	Sur le diagramme, <i>ajouter</i> « 1.3 jusqu'à la seconde période d'éclairement et « 6 » jusqu'à la période finale d'extinction ». Créer de petites cases. Centrer « 10s »
A-13	4.6	Portée géographique - <i>remplacer</i> 'nomogramme' par "table »
A-16	4.8 a/	<i>Remplacer</i> « intenses » par « intensifiés »
A-17	4.8 a/	Après la description des secteurs, <i>ajouter</i> " , ou W015°-078°(63°), R078°-154°(76°), W(unintens) 282°-336°(54°), G336°-015°(39°)"
A-17	4.8 a/	Second paragraphe - après '(230)' <i>ajouter</i> " , ou s'il existe des secteurs multicolores W050°-280°(230°), R280°-290°(10°)"
A-17	4.8 a/	Troisième paragraphe - après « degré » <i>ajouter</i> « ou en degrés et minutes "
A-17	4.8 b/	Après « sonores, » <i>ajouter</i> « doit figurer dans la colonne 8 »
A-17	4.8 c/	Quatrième paragraphe - après « un autre numéro » <i>ajouter</i> « , ou référence aux autres numéros de feu »
A-20	-	Le diagramme devrait être remplacé par une Table des portées géographiques dont l'utilisation est bien plus facile (joint en Annexe). Tout le texte en italique devrait être supprimé.
A-23	-	Remplacer le Diagramme des portées lumineuses existant par une version jointe en annexe, bien plus claire.

Le BHI approuve les commentaires susmentionnés et a amendé le libellé de la M-12 en conséquence.